# Task force bruxelles – 20/03/2020

Le ministre-président ouvre la séance en rappelant les points suivants :

* Le flux d’information entre les différentes entités politiques est continu
* Les mesures décidées par le gouvernement bruxellois le sont sur base de la situation actuelle. L’évolution de la situation pourrait donc nécessiter des mesures complémentaires
* Le gouvernement bruxellois veut porter un « message bruxellois » : Bruxelles est et reste le poumon économique du pays. Le gouvernement bruxellois souhaite attirer l’attention sur le fait que qu’une grande partie de l’avenir économique du pays se joue à Bruxelles.
* Un accord politique au niveau bruxellois a été trouvé concernant les mesures de crise. Des arrêtés sont en cours de rédaction : renforcer le 1819 / logistique urbaine / monitoring via l’ibsa / coordination entre les bourgmestres / aide à la trésorerie des entreprises / accompagnement des entreprises en difficulté / liquidation anticipée des aides aux entreprises/ aide spécifique aux fournisseurs-clés de l’horeca pour préparer la relance / prime unique de 4000 € pour les entreprises obligées de fermer / soutien au secteur des titres-services / maintien des subsides aux acteurs de l’économie sociale.

Le communiqué de presse reprenant l’ensemble de l’accord politique est repris en annexe.

* Le gouvernement met en évidence l’importance du secteur de la santé, et insiste sur la nécessité d’investir dans ce secteur après la crise.

Le ministre-président donne ensuite la parole aux membres du CESRBC sur l’impact de la crise du Coronavirus. Une note regroupant les avis des différents acteurs composant le CESRBC a été communiquée préalablement au ministre-président. Un tour de table est organisé :

**La CSC** : met l’accent sur le non marchand et la nécessité de maintenir les subsides malgré l’arrêt de l’activité dans certains secteurs.

**Les représentants des classes moyennes :**

* Il est plus facile de mettre les travailleurs en chômage temporaire complet plutôt qu’à temps partiel, mais cela risque de couper les chaînes d’approvisionnement.
* Pour certaines professions libérales (ex : psychologues…), il serait utile de revoir la pratique des consultations, notamment en développant une offre de service via téléconférence.
* Ils insistent sur la nécessité d’une information « sécurisée », afin de limiter au maximum le risque de désinformation.
* Ils demandent une application large de la prime de compensation.

**BECI :**

* Le budget de 150 M € mis à disposition par le gouvernement pour soutenir les entreprises ne suffira pas si la situation perdure. Les employeurs ont l’impression que le gouvernement bruxellois ne dégagera pas davantage de moyens.

**BRUXEO :**

* Insiste sur le besoin de soutenir financièrement tous les services de soins et d’hébergement car, avec la crise Coronavirus, ils sont confrontés à des nouveaux coûts de fonctionnement (matériel) et des pertes de recettes (ex : consultations)
* Demande de la souplesse administrative dans la gestion des dossiers « subsides »
* Le complément de chômage temporaire à charge des employeurs sera-t-il subsidié ?
* Les employeurs du secteurs sont confrontés à de nombreux travailleurs sous certificat médical. Ils demandent que, dès le 1er jour d’incapacité de travail, cela soit pris en charge par le fédéral.

**FGTB :**

* Le chômage temporaire, c’est la première mesure de relance économique, car cela permettra aux entreprises de disposer de main d’œuvre pour redémarrer.
* Souhaite une définition précise des secteurs critiques pour, en cas de confinement renforcé, pouvoir continuer à se déplacer.
* Demande un moratoire sur le contrôle de la disponibilité des demandeurs d’emploi par Actiris.
* Insiste sur l’importance de la dimension sociale dans le cadre de ces réunions de « task force »
* Demande de développer une vision à long terme des finances bruxelloises : aujourd’hui les entreprises bénéficient d’aides publiques, à la sortie de la crise, la Région devra également bénéficier d’un effet retour de la part des entreprises.
* Insiste sur la difficulté des parents (même en télétravail) de garder leurs enfants.
* Rappelle que les étudiants jobistes n’auront pas droit au chômage temporaire.
* Attire l’attention sur les articles 60 qui vont retourner au CPAS.
* Insiste sur la nécessité de soutenir les services d’aide et les dispositifs sanitaires pour les personnes les plus précaires.
* Rappelle que les travailleurs sans papier n’ont pas droit au chômage temporaire.
* Met en évidence la dimension « genre » dans la crise, en précisant que les familles monoparentales seront plus impactées.

**CGSLB :**

* Assurer la continuité dans les secteurs essentiels. Ces secteurs doivent pouvoir continuer à fonctionner pour garantir les services/besoins élémentaires de la population : Santé, Soins / Services à domicile, Distribution alimentaire, Énergie / eau, STIB, Organismes de paiement (y compris secrétariats sociaux), Sécurité (police, pompiers…), Télécoms, garde d’enfants, etc. Dans ces secteurs plus qu’ailleurs, il est indispensable de veiller à garantir des mesures de protection optimales aux travailleurs. Cela doit passer par les organes de concertation sociale au niveau local, notamment par le biais des délégations restreintes du CPPT.
* Soutien spécifique aux travailleurs les plus fragilisés touchés par la crise. Certains travailleurs bénéficieront de revenus plus limités qui, dans certains cas, ne leur permettront pas temporairement d’assumer l’entièreté de leurs charges économiques (crédits, loyers, factures). Pour les personnes les plus fragilisées, il conviendrait de leur offrir des facilités de paiement ainsi qu’une aide exceptionnelle afin de ne pas fragiliser davantage leur situation.
* Préparer la relance en favorisant l’accès aux formations en ligne de Bruxelles Formation et Actiris à l’ensemble des travailleurs bruxellois, dont une partie importante est en chômage temporaire.

# Rencontre Ministre de la Santé bruxellois (Alain Maron) – 23/03/20

Dialogue social continu pour une bonne information et déceler les problèmes du terrain

Soutien à l’emploi pour absorber la surcharge de travail : augmentation du temps de travail, engagement de personnel

Manque de matériel de protection : vêtements, gel, masques

Perte de rémunération : complément COCOF-COCOM pour absorber la perte de revenus liés au chômage temporaire (cfr. Note wallonne ???)

Maintien des subsides en cas de diminution de l’activité et financement des surcoûts exceptionnels

Flexibilité administrative

Solidarité entre secteurs : mobilité des travailleurs